



FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2020/2021

ECOLE DE MUSIQUE

A RETOURNER AU SERVICE REGIE DE RECETTES

Afin de calculer votre quotient familial, veuillez remplir ce questionnaire, en joignant les éléments vous concernant, listés **au dos de cette feuille**.

RESPONSABLE LEGAL 1

Nom et Prénom :

☎ Domicile : | | | | | | | | | | | | | | | |

☎ Portable : | | | | | | | | | | | | | | | |

Adresse complète :

Code Postal : Ville :

Nom, adresse et téléphone de l'employeur :

Adresse courriel :@.....

Numéro Allocataire CAF : | | | | | | | | | | | | | | | |

Acceptez-vous de recevoir une facture dématérialisée disponible sur votre espace personnel ? OUI NON
Si la case non est cochée envoi d'une facture papier

Acceptez-vous de recevoir des informations par SMS de la part des services régie de recettes et périscolaire ? OUI NON

RESPONSABLE LEGAL 2

Nom et Prénom :

☎ Domicile (si différent): | | | | | | | | | | | | | | | |

☎ Portable : | | | | | | | | | | | | | | | |

Adresse complète :

Code Postal : Ville :

Nom, adresse et téléphone de l'employeur :

Adresse courriel :@.....

➡ Si modification d'adresse en cours d'année, merci de le signaler à la Régie de Recettes

SITUATION FAMILIALE

Nombre d'enfant (s) à charge : Nombre d'enfant (s) handicap supérieur 50 % percevant l'AEEH.....
Nombre d'adulte (s) handicap supérieur 50 % percevant l'AEEH.....

Situation de famille : Marié(e) Vie maritale Divorcé(e) Précisez si garde alternée
Célibataire Veuf (ve)

Nom(s) de(s) enfant(s)	Prénom(s)	Sexe	Date(s) de naissance	Ecole Fréquentée

Merci de ne pas joindre de règlement à ce dossier

Fait à Guyancourt, le

Signature du Père ou de la Mère

CALCUL DE VOTRE QUOTIENT ECOLE DE MUSIQUE 2020-2021

PIECES A FAIRE PARVENIR AU SERVICE REGIE DE RECETTES

- ✓ **Toutes les personnes résidents à Guyancourt font l'objet d'un calcul de quotient,**
- ✓ **Si vous ne retournez pas tous les éléments nécessaires au calcul de votre quotient, le tarif maximum vous sera appliqué, sauf si votre quotient a déjà été calculé par le Service Régie de Recettes pour d'autres prestations en 2020.**
- ✓ **Seules les naissances font l'objet d'un recalcul de quotient en cours d'année.**

1 – Votre situation familiale : (la situation matrimoniale prise en compte est celle existante au 01/01/2020) :

- La fiche de renseignements ci-jointe, dûment complétée ou modifiée.
- La photocopie de toutes pièces justifiant votre situation familiale :
 - Livret de famille (parents et enfants), ou acte de naissance,
 - En cas de divorce ou de séparation, dernier acte de jugement du tribunal mentionnant la garde des enfants, ou le récépissé de la dissolution du PACS,
 - Attestation sur l'honneur d'union libre, signée des deux personnes, PACS,
 - Attestation sur l'honneur pour les personnes en situation monoparentale,
 - Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois,
 - Numéro CAF,
 - Justificatif si enfant ou adulte est déclaré à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) avec un handicap supérieur à 50 %.

2 – La situation professionnelle de chaque personne responsable au sein du foyer, selon votre cas :

- Photocopie du dernier bulletin de salaire,
- Ou bien :
 - Attestation sur l'honneur de mise en disponibilité ou de congé parental ou toute autre situation,
 - Photocopie du dernier document du Pôle Emploi,

3 – Vos revenus (Les revenus des deux personnes responsables au sein du foyer sont pris en compte pour le calcul de votre quotient) : **avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018** et non un **justificatif**.

Si vous avez exercé une activité à l'étranger, merci de transmettre un justificatif avec les revenus de l'année.

- Si vous êtes en couple :
 - Vous vous êtes mariés ou pacsés en 2018, photocopie de l'avis d'imposition du couple,
 - Vous avez déclaré séparément vos revenus, photocopie des deux avis d'imposition,
- Si vous êtes séparés :
 - Vous vous êtes séparés en 2018 : votre avis d'imposition prenant en compte cette situation,
 - Vous vous êtes séparés d'un premier conjoint, mais êtes actuellement marié ou vivez en union libre avec un deuxième conjoint, photocopie des deux avis d'imposition,
 - Vous êtes aujourd'hui seul(e) responsable au foyer : photocopie de votre seul avis d'imposition.
 - Vous êtes en garde alternée : photocopie des avis d'imposition des deux parents.

Selon la situation familial, d'autres documents peuvent vous être réclamés

Le quotient Ecole de Musique 2020/2021 recouvre la période du 1^{er} septembre 2020 au 30 juin 2021.

En application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), nous vous informons que vos données à caractère personnel collectées par la Ville de Guyancourt ont été recueillies pour exécuter une mission de service public aux fins de facturation. Elles seront conservées pendant 5 ans et sont destinées au service régie des recettes. Vous pouvez exercer des droits d'accès, d'opposition, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données en contactant le service régie des recettes. En cas de violation du RGPD, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.